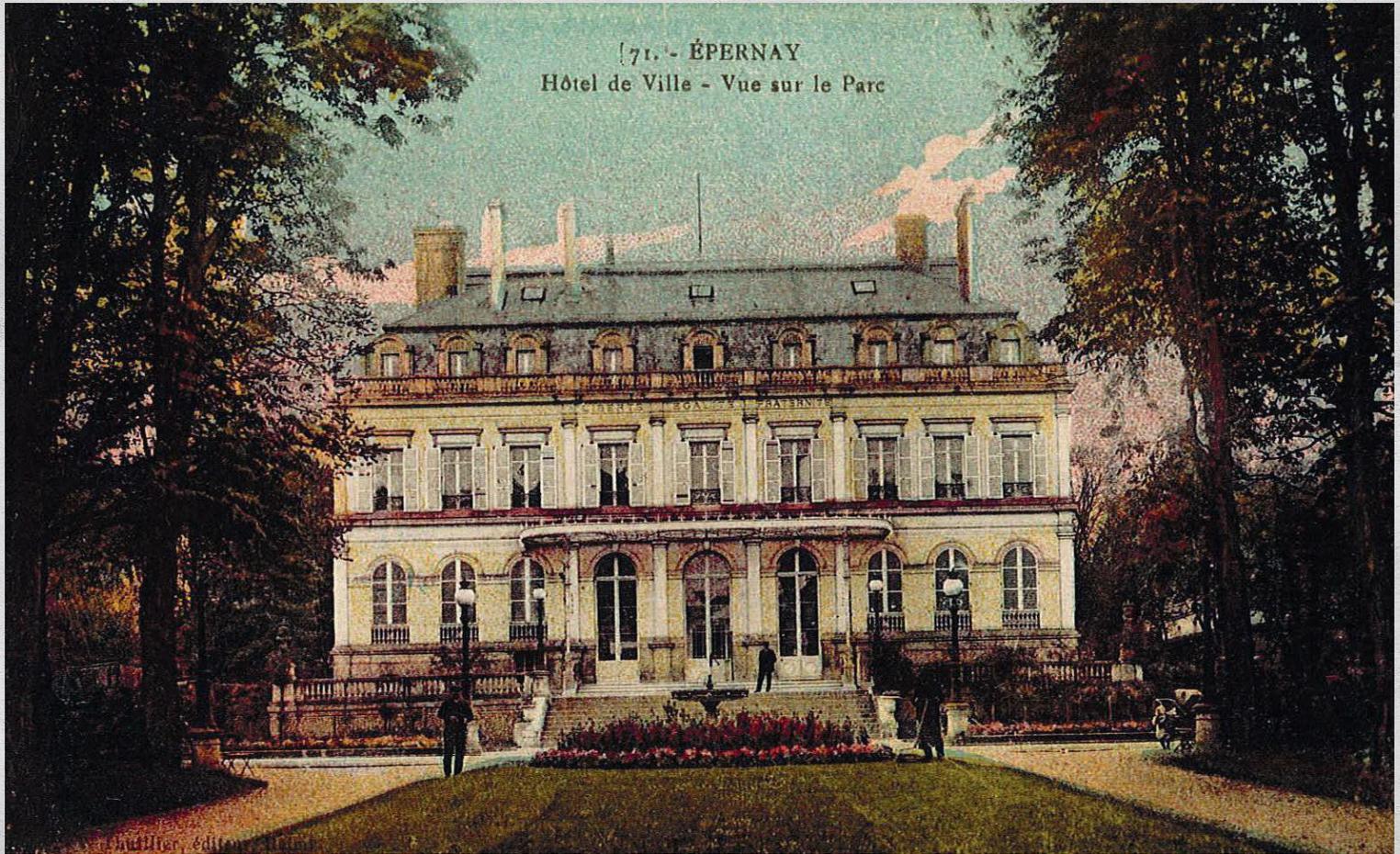


Service éducatif des Archives municipales d'Épernay



Les **100 ans** de
l'Hôtel de Ville d'Épernay
DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

Archives municipales d'Épernay

œ Dossier Elève (8-12 ans) œ

Direction : Mme MOREL Marjorie

Professeur-animateur : M. de GOSTOWSKI

UN PRESBYTÈRE POUR MAISON COMMUNE

1 – Qu'est-ce qu'une société populaire ?

- C'est l'ancêtre des partis politiques actuels. C'est l'autre nom donné au conseil municipal. C'est une association religieuse.

2 – Quel bâtiment les sociétés populaires proposent-elles d'utiliser comme Hôtel de ville ?

- L'église Notre-Dame. Le couvent Saint-Martin. Le presbytère.

3 – Pourquoi ce choix ?

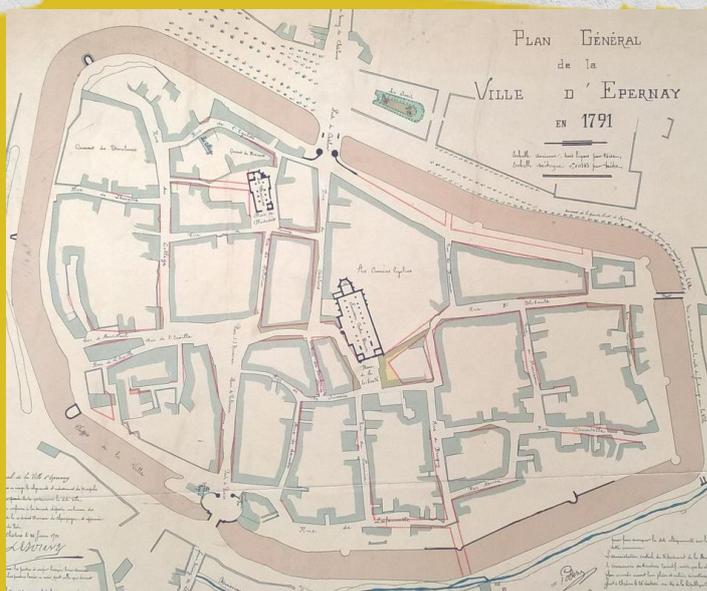
- Le curé de la paroisse est parti. Pour les Révolutionnaires, la religion catholique n'est pas compatible avec la République. Ce choix de lieu est un moyen de montrer que désormais l'autorité politique est supérieure à l'autorité religieuse.

4 – Sur le plan ci-dessous, placez un point rouge à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Quatrième lieu : _____



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



Image à but non commercial empruntée au site Google Maps

5 – Quand le conseil municipal prend-il possession de ce lieu ?

- 17 novembre 1793. 18 mars 1777. 14 décembre 1803.

Vocabulaire :

- Maison commune : autre nom donné à l'Hôtel de ville, la mairie.
- Presbytère : maison du curé de la paroisse
- Directoire du District : Lors de la Révolution française, les divisions territoriales d'Ancien Régime furent supprimées. Les décrets du 15 janvier et du 16 février 1790 créèrent les départements. Ces nouvelles unités administratives étaient alors divisées en districts. Epernay était le chef-lieu de l'un d'entre eux.

DU PRESBYTÈRE AU COUVENT

1 – Que dit la loi du 18 germinal An XI ?

- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à loger le prêtre de la paroisse.*
- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à chasser les prêtres de la commune.*
- La loi du 18 germinal An XI (8 avril 1803) oblige les communes à construire un logement aux prêtres de la commune.*

2 – Pourquoi cette loi pose un problème à la ville d'Épernay ?

- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de Préfecture.*
- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de région.*
- Depuis 1793, la maison du prêtre (presbytère) abrite l'Hôtel de ville. Le conseil municipal ne compte pas déménager.*

3 – Quelle solution est trouvée ?

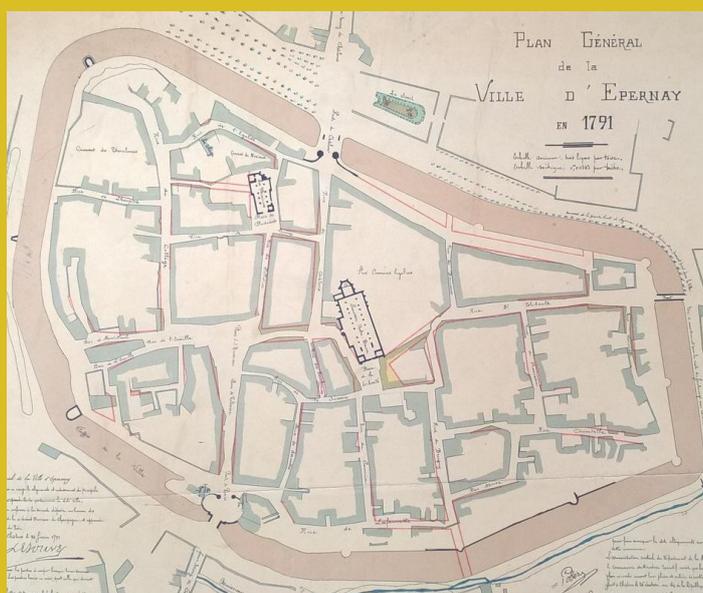
- On déplace l'Hôtel de ville dans le couvent Saint-Martin mitoyen pour laisser le presbytère au prêtre.*
- On décide de construire un nouvel Hôtel de ville ailleurs pour laisser le presbytère au prêtre.*
- On déplace l'Hôtel de ville dans un bâtiment en face avec le sous-Préfet pour laisser le presbytère au prêtre.*

4 – Quand cette solution est-elle mise en place ?

- 1796
- 1827
- 1866

5 - Sur le plan ci-dessous, placez un point jaune à l'endroit où se trouvait ce bâtiment.

Cinquième lieu :



Extrait du plan général de la ville d'Épernay, 1791, Archives municipales d'Épernay, non coté.



← Image à but non commercial empruntée au site Géoportail (visualisation des anciens bâtiments)



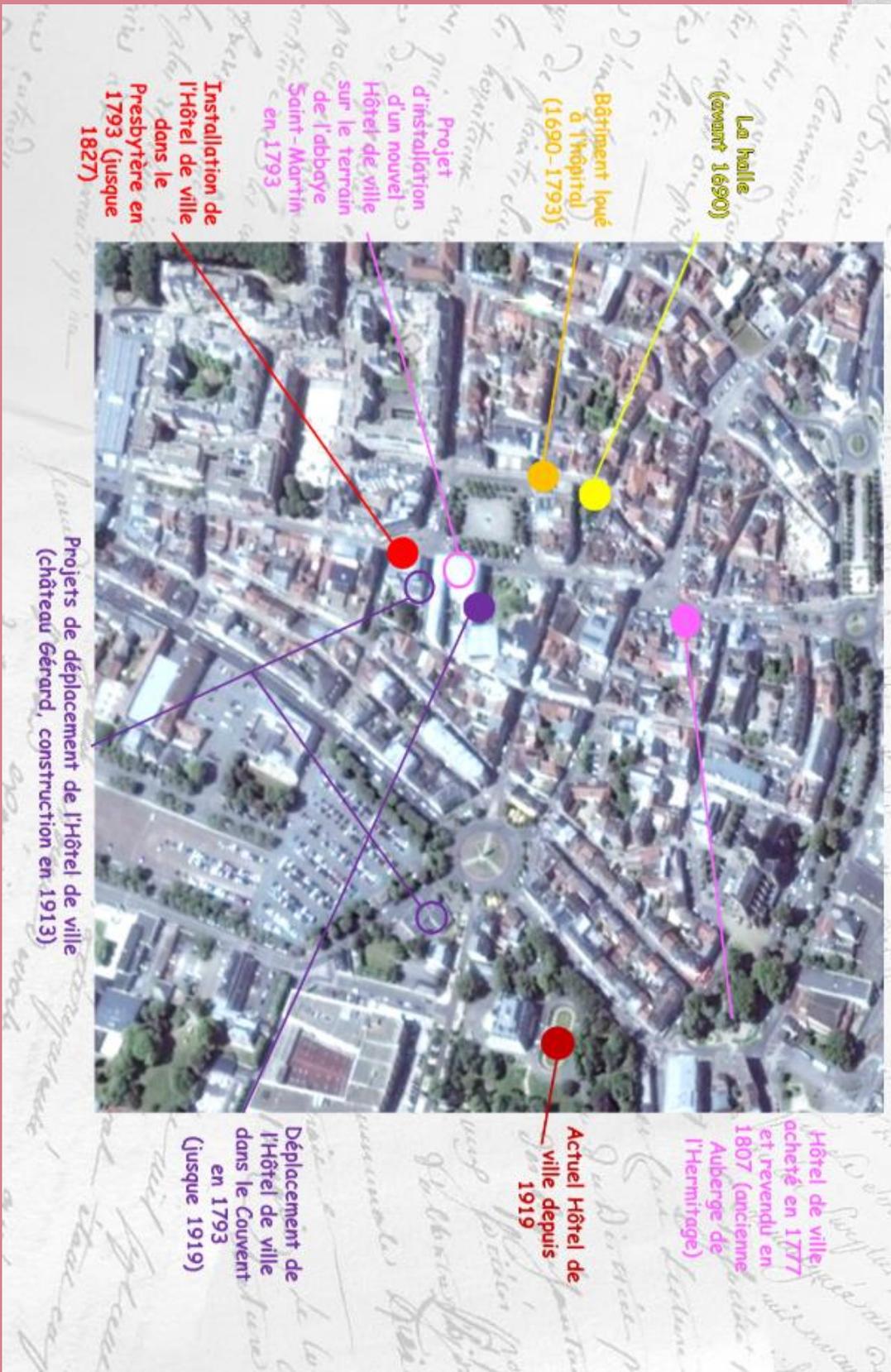
Image à but non commercial empruntée au site Google Maps



Carte postale de la place de l'Hôtel de ville (actuelle place Hugues Plomb). La Mairie est le bâtiment du fond, Archives municipales d'Épernay, collection privée.

Vocabulaire :

- Concordat : traité signé entre un Etat et le pape pour définir le rôle de chacun dans l'organisation de l'Eglise.
- Paroisse : Territoire sous la responsabilité religieuse d'un prêtre.
- Annexe : Bâtiment proche d'un établissement principal.
- Magasin : Entrepôt.
- Remise : Lieu de stockage.



La halle
(avant 1690)

Bâtiment loué
à l'hôpital
(1690-1793)

Projet
d'installation
d'un nouvel
Hôtel de ville
sur le terrain
de l'abbaye
Saint-Martin
en 1793

Installation de
l'Hôtel de ville
dans le
Presbytère en
1793 (jusque
1827)

Projet de déplacement de l'Hôtel de ville
(château Gérard, construction en 1913)

Hôtel de ville:
acheté en 1777
et revendu en
1807 (ancienne
Auberge de
l'Hermitage)

Actuel Hôtel de
ville depuis
1919

Déplacement de
l'Hôtel de ville
dans le Couvent
en 1793
(jusque 1919)